

**Stéphane VIRY**  
Député des Vosges

**Monsieur Jean CASTEX**  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 PARIS

Nos Réf : SV/CR/405/20

Le 12 NOV. 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Par la présente, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des auto-écoles, en lien avec la crise sanitaire et économique de la COVID-19.

Dans certains départements, les auto-écoles sont parfois situées dans des communes rurales éloignées des bourgs centres. Elles constituent alors de véritables outils d'accès à la mobilité pour le grand nombre et particulièrement pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans pour qui obtenir le permis scooter ou/et voiture est le seul moyen pour se déplacer.

Actuellement, les auto-écoles sont fermées car elles sont considérées comme des commerces dit « non essentiels ».

Toutefois, cette classification ne correspond pas à la réalité de leurs activités car les écoles de conduite ne sont pas des commerces mais bien des lieux de formation, d'enseignement et d'apprentissage. Elles devraient donc demeurer ouvertes, en respectant bien sûr les mesures sanitaires en vigueur, au même titre que les Centres de Formation d'Apprentis par exemple.

De plus, une incompréhension se fait vivement ressentir parmi les directrices et directeurs d'auto-écoles car les examens du permis de conduire sont maintenus (ce qui assimile les auto-écoles à des services publics) alors que les auto-écoles, qui sont des entreprises privées, sont fermées et ne peuvent plus dispenser de leçons et de cours permettant de se préparer correctement à cet examen.

Le Gouvernement doit clarifier le plus rapidement possible cette situation illogique dénoncée par tous les professionnels du secteur.

Nous souhaitons également vous faire part des retours d'expérience du premier déconfinement qui a démontré que les auto-écoles ont très bien su mettre en place des mesures sanitaires strictes, bien que le protocole sanitaire d'Etat pour la profession ne soit jamais sortie (sauf pour les inspecteurs).

Et sauf erreur de notre part, aucun centre d'enseignement routier ne s'est avéré être un foyer épidémique dans notre pays.

Aussi, il semblerait utile et pertinent d'étudier, en lien avec les services déconcentrés de l'Etat, les modalités de réouverture des auto-écoles, au cas par cas et au plus près des réalités et des besoins du territoire, dès lors que les protocoles sanitaires sont respectés.

Nous appelons donc à toute votre attention, Monsieur le Premier Ministre, afin que des solutions puissent être apportées pour permettre aux auto-écoles de rouvrir et dispenser l'enseignement routier dans notre pays.

Nous vous remercions par avance de prendre en compte cette requête.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos respectueuses considérations.



---

Stéphane VIRY

Cosignataires :

Emmanuelle ANTHOINE, Julien AUBERT, Edith AUDIBERT, Thibault BAZIN, Valérie BAZIN-MALGRAS, Valérie BEAUVAIS, Jean-Yves BONY, Jean-Claude BOUCHET, Sylvie BOUCHET BELLECOURT, Bernard BOULEY, Jean-Luc BOURGEOUX, Xavier BRETON, Fabrice BRUN, Jacques CATTIN, Gérard CHERPION, Josiane CORNELOUP, Olivier DASSAULT, Vincent DESCOEUR, Charles DE LA VERPILLIERE, Eric DIARD, Julien DIVE, Fabien DI FILIPPO, Jean-Pierre DOOR, Marianne DUBOIS, Pierre-Henri DUMONT, Nicolas FORISSIER, Annie GENEVAR, Philippe GOSSELIN, Jean-Carles GRELIER, Michel HERBILLON, Patrick HETZEL, Marc LE FUR, Constance LE GRIP, Olivier MARLEIX, Emmanuel MAQUET, Gérard MENUUEL, Maxime MINOT, Jérôme NURY, Jean-François PARIGI, Guillaume PELTIER, Bernard PERRUT, Nathalie PORTE, Didier QUENTIN, Alain RAMADIER, Jean-Luc REITZER, Vincent ROLLAND, Martial SADDIER, Raphael SCHELLENBERGER, Jean-Marie SERMIER, Robert THERRY, Jean-Louis THIÉRIOT, Laurence TRASTOUR-ISNART, Jean-Pierre VIGIER.